

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2014

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/doc/ris/key_ris_f.doc et
http://www.ramsar.org/pdf/ris/key_ris_f.pdf

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 14, 4^e édition).
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Jean-Marie BUKURU, Ministère de l'Aménagement du
Territoire, de l'Environnement et du Tourisme Département
du Génie Rural et de la Protection du Patrimoine Foncier,

Evariste RUFUGUTA, Ministère de l'Eau, de l'Environnement,
de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

BP 631 Bujumbura
erufuguta@gmail.com

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

14 mars 2013

3. Pays : BURUNDI

4. Nom du Site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Réserve Naturelle de la Malagarazi

5. Inscription d'un nouveau Site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau Site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un Site Ramsar déjà inscrit
-

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du Site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou
ii) les limites ont été agrandies ; ou
iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
ii) la superficie a été agrandie ; ou
iii) la superficie a été réduite**

** **Note importante** : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du Site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :
iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites du site sont des limites naturelles (cours d'eau, limites transfrontalières) ou une ligne de crête d'un sous bassin versant. La délimitation de la Réserve Naturelle de Malagarazi suit les limites naturelles du Parc ainsi que la limite géographique entre le Burundi et la Tanzanie en le long des sous bassins de la rivière Malagarazi.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

03°55'00"S 30°13'00"E

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

La Réserve naturelle de la Malagarazi se trouve au Sud-Est du Burundi dans la province de Makamba, située dans la dépression de Kumoso. La ville la plus proche est celle de Rutana située à 30 km de celle-ci.

10. Élévation : *(en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale) :* 1253m et 1492m

11. Superficie : (en hectares) : 800 ha

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La Réserve naturelle de la Malagarazi est située dans la dépression de Kumoso qui couvre l'Est du Burundi et s'étend sur les régions naturelles de Kumoso. La dépression de Moso est comme une plaine étirée le long de la frontière Tanzanienne et drainée par la Malagarazi, la Rumpungwe et leurs affluents.

La vallée fluviale le long des frontières méridionales du Burundi est large, peu profonde et couverte de savanes avec une abondance d'*Isoberlinia sp.* Une vaste galerie de forêts accompagne la rivière, et est généralement inondée après les pluies violentes dans les bassins de réception du Burundi entre novembre et décembre et entre mars et avril.

La zone humide décrite abrite des écosystèmes et habitats qui ont une influence sur la richesse de la biodiversité du lac Tanganyika. La partie Tanzanienne de la Réserve Naturelle de la Malagarazi a été désignée site Ramsar. Il est donc impérieux que le Burundi attribue le statut de Site Ramsar à ce marais afin de fournir des efforts pour l'élaboration d'un plan de gestion et des stratégies concertées pour son utilisation rationnelle.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce Site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 2 3 4 5 6 7 8 9
★ ★ ★ ★ □ □ ★ □ □

1, 2, 3, 4, 7.

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1

La Réserve naturelle de la Malagarazi est coincée entre les domaines orientaux et Zambézien de la région Soudano-Zambézienne hébergeant une formation dominée par des taxons caractéristiques qui sont notamment *Brachystegia*, *Julbernadia*, *Uapaca* et *Isobertia*. La rivière Malagarazi présente un intérêt particulier, abritant plusieurs espèces de poissons que l'on trouve dans le Bassin du Congo. Ce site est donc représentatif des écosystèmes de la région biogéographique de la région Soudano-Zambézienne.

Critère 2

Le site abrite des espèces vulnérables dont la population est décroissante. Il s'agit de : *Hippopotamus amphibius* et *Balearica regulorum* qui font partie de la liste rouge de l'IUCN.

Nom Français	Nom scientifique	Statut IUCN	Statut CITES	CMS	Statut National
Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>	VU	Annexe II	Pas dans la Liste	
Grue couronnée de Cap	<i>Balearica regulorum</i>	EN	Annexe II	Pas dans la Liste	

Critère 3

La dépression du Mosso-Malagarazi est colonisée par des galeries forestières en franges boisées distribuées tout le long du cours d'eau (Malagarazi) et ces affluents : Musasa, Muyovozi et Mutsindozi au Burundi. Les espèces ligneuses les plus caractéristiques sont : *Albizia gummifera*, *Newtonia buchananii*, *Macaranga schweinfurthii*, *Eromospatha* sp.

Le marais est aussi colonisé par *Phoenix reclinata* en grande partie au bord de l'eau et *Cyperus papyrus* à certains endroits mais soumise à une surexploitation. Le site abrite des populations d'espèces végétales et animales importantes pour le maintien de la diversité biologique de la région Soudano-Zambézienne telles que *Sylvicapra grimmia*, *Hippopotamus amphibius* et *Tragelaphus spekii*. Les espèces végétales *Pterocarpus tinctorius* et *Pericopsis angolensis* sont sensiblement menacées par les scieurs pour la grande qualité de leur bois.

Critère 4

Les marais du complexe marécageux de la Malagarazi forment un important biotope favorable à la faune ornithologique, servant comme site de repos, de reproduction pour beaucoup d'espèces aquatiques. Les multiples populations d'oiseaux survivent grâce à la présence de tout le complexe marécageux, qui leur offre une grande possibilité d'exploiter un grand domaine abritant les ressources nécessaires. La faune aviaire identifiée comporte des espèces typiquement Zambéziennes à savoir : *Lybius torquatus*, *Myrmecocichla nigra*, *Parus ofer*. L'avifaune des marais concerne des oiseaux qui ont pu se maintenir dans des marais de la Malagarazi ou ses environs comme le *Bostrychia hagedash*, *Motacilla capensis*, *Balearica regulorum* (EN). La population riveraine à la Malagarazi parle de l'existence de beaucoup d'oiseaux d'eau connue et identifiées par leurs noms vernaculaires qui pourra être un sujet d'étude détaillée pour ce site dans l'avenir.

Critère 7

Le delta de la Malagarazi possède des zones couvertes de plantes submergées et de végétation qui sont bien oxygénées et offrent des habitats riches pour les poissons et les invertébrés (Beadle, 1981). Plus loin, la rivière Malagarazi a développée un grand delta dans le lac Tanganyika (Bassin Sud du Lac Tanganyika en Tanzanie) mais ce dernier est menacé par l'envasement. Cet envasement est une menace récente et étendue pour les groupes trophiques de poissons Cichlidés. Côté Burundi, les populations signalent qu'il existe également des espèces de poissons non-Cichlidé notamment : *Clarias liocephalus*, *Barbus ologogrammus*, *Caecomastacembelus frenatus*, *Oreochromis borei*, Aplocheilichthyidae.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le Site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

La Réserve naturelle de la Malagarazi est coincée entre les domaines oriental et Zambézien de la région Soudano-Zambézienne ; précisément dans le district de Mosso-Malagarazi. Dans ce district les taxons caractéristiques dominants sont notamment *Brachystegia*, *Julbernardia*, *Uapaca* et *Isoberlinia*.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

NZIGISAHERA B. (1995) – Les produits sauvages comestibles des forêts claires du Burundi. Projet APRN n° 92.2201 GTZ-INCEN, 99 p.

BUKURU Jean-Marie : Analyse participative de la qualité de conservation de la Biodiversité, de la durabilité, de l'exploitation des Ressources Biologiques et de l'équitabilité du Partage des Bénéfices qui en découlent. « Zone écologique des dépressions de KUMOSO et BUGESERA » Projet BDI/98/G31, SNPA-DB/INECN, 98 p.

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Le site Ramsar de la Malagarazi fait partie de la plaine de Kumoso. Cette plaine est partagée entre l'Est du Burundi à l'Ouest de la Tanzanie. La dépression de Kumoso correspond à l'une des cinq zones écologiques du pays dessinées par une topographie différente mise en place par de phénomènes tectoniques multiséculaires. La plaine est délimitée à l'Ouest par des terres abruptes de la partie orientale des plateaux. D'après la classification de Köppen, le Kumoso appartient pour l'ensemble au climat des savanes tropicales.

La topographie de la zone d'étude est dominée par la plaine côtière constituant la zone d'inondation de la rivière Malagarazi, surplombée de coteaux à pentes douces et des collines Gihofi et Muvumu. A quelques exceptions près, la plaine se termine à partir de la courbe de niveau de 1180 m d'altitude. En basse altitude (1150-1200 m), le sol est constitué par des alluvions de la rivière Malagarazi et ses affluents. Du point de vue de la morphologie on note des sols hydromorphes et alluvionnaires récents. Dans ce relief, il se développe de grands marécages mais le climat relativement chaud et sec ne permet pas leur évolution en tourbière. Quand l'altitude dépasse 1200 m, on sort des zones inondables vers les terres fermes constituant des collines.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Au point de vue hydrologique, la dépression de Kumoso est un des deux sous-bassins du bassin du Congo à savoir :

- Le sous- bassin situé à l'Ouest de la crête Congo-Nil et formé par la Rusizi, le lac Tanganyika et leurs affluents ;
- Le sous-bassin du Kumoso situé à l'Est du pays comprenant la Malagarazi et ses affluents.

La dépression de Kumoso reçoit des précipitations moyennes annuelles inférieures à 1200 mm et même souvent inférieures à 1000 mm, avec des minima d'environ 500 mm. Les températures moyennes annuelles sont supérieures à 20°C.

La dépression de la Kumoso dans laquelle est localisée la Malagarazi fait partie du bassin du Congo. Le réseau hydrologique de Kumoso est caractérisé par la rivière Malagarazi qui prend sa source au Sud du Burundi à moins de 20 km du lac Tanganyika et la rivière Rumpungwe qui collecte les eaux de la partie Nord de Kumoso. Les deux rivières se rencontrent au Kumoso et pénètrent enfin en Tanzanie sous le nom de Malagarazi qui atteint ensuite le lac Tanganyika au Sud de Kigoma. La vallée fluviale permet ainsi le long des frontières méridionales du Burundi le développement des espèces végétales de *Phoenix reclinata* et de *Cyperus papyrus*.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Le complexe marécageux de la Malagarazi constitue une barrière contre les alluvions et les colluvions en provenance des collines avoisinantes et un centre d'épuration important pour les eaux qui coulent vers cette rivière. En effet, la rivière Malagarazi draine, tout au long de son important parcours, toutes les alluvions et colluvions très chargées en éléments terreux descendus des collines de son bassin versant aussi bien au Burundi qu'en Tanzanie. Actuellement, avec l'aridité croissante dans la région et suite aux effets conjugués de déforestation et du phénomène de l'érosion, les sols des collines deviennent progressivement moins productifs. Dans de telles circonstances, le système de régulation climatologique en disparition sur les collines, subsisterait dans les vallées où la végétation des marais et les eaux de la Malagarazi et ses affluents entretiennent une certaine humidité atmosphérique de la région, atténuant ainsi la rigueur du climat.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le Site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • (M) • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • (Tp) • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le Site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

M = Rivière et cours d'eau permanent

T_p = Marais d'eau douce permanent

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le Site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

La Réserve naturelle de la Malagarazi présente une écologie caractéristique de la Zone Zambézienne caractérisée par des forêts claires, des galeries forestières, des savanes et le marais de la Malagarazi.

Les forêts claires sont représentées par les espèces de *Brachystegia*, *Jubernadia*, *Uapaca*. Les Galeries forestières de la dépression de Kumosoz apparaissent comme des franges boisées distribuées tant au long du cours d'eau de Mutsindozi, un affluent de Malagarazi avec d'autres espèces caractéristiques qui sont *Albizia gummifera*, *Newtonia buchananii*, *Sapium ellipticum*.

Concernant la faune, la Malagarazi abrite l'*Hippopotamus amphibius* et le *Tragelaphus spekei*.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La flore remarquable de la Malagarazi se localise dans les zones peu profondes de savane avec une abondance d'*Isobertinia spp.* Une vaste galerie de forêts claires accompagne la rivière, et est généralement inondée après les pluies violentes dans les bassins de réception du Burundi en novembre et décembre et entre mars et avril. On trouve *Phoenix reclinata* en grande quantité au bord de l'eau et *Cyperus papyrus* dans certains biotopes. Au niveau des forêts galerie marécageuse, on identifie des espèces comme *Ficus verruculosa*, *Parkia filicoidea*, *Phoenix reclinata*, *Syzygium owariense* et *Ficus sycomorus*, *Khaya senegalensis*, *Albizia gummifera*, *Diospyros mespiliformis*, *Syzygium cordatum* juste après les inondations.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le site Ramsar de la Malagarazi présente un intérêt particulier abritant plusieurs espèces de poissons que l'on trouve dans le bassin du Congo mais pas dans le lac Tanganyika, à savoir : *Clarias liocephalus*, *Amphilius jacksoni*, *Oreochromis upembae*, *Barbus kerstenii*, *Raiamas moori* et *Barbus radiatus*, *Barbus cercops*, *Barbus lineomaculatus quadrilineatus*. On pense d'ailleurs que la rivière est ancienne, et aurait traversé la zone l'actuelle zone du lac Tanganyika à une période précédant la formation des Rifts, avant de se jeter dans le fleuve Congo.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halientique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Le marais de la Malagarazi est intensément exploité (agriculture, vannerie et pêche traditionnelle, produits non ligneux) et les ressources floro-faunistiques subissent une forte pression due au défrichement cultural et la recherche du bois d'œuvre (*Pterocarpus tinctorius* et *Persicopsis angolensis*). Les essences (*Oxytenanthera abyssinica*, le *Cyperus latifolius*, *Typha domingensis*) sont utilisées pour la fabrication des paniers, des nattes, des preniers et des corbeilles. Le *Jubernadia* est utilisé pour la

fabrication des vans. Ces objets sont vendus dans les grandes villes (Gitega et Bujumbura) et génèrent des sources de revenus qui rehaussent le niveau de vie de la population.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) *dans le Site Ramsar* : Ce site est du domaine public de l'Etat. Il vient d'être érigé en Réserve Naturelle et un décret portant délimitation est en cours de promulgation.

b) *dans la région voisine* : Dans la région voisine la terre appartient aux particuliers et/ou à la communauté.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) *dans le Site Ramsar* :

Les sols du site Ramsar de la Réserve naturelle de Malagarazi sont occupés par des cultures vivrière (le manioc, le haricot, la banane, la patate douce, le maïs, le sorgho, l'arachide, le riz, le soja) et des cultures industrielles du canne à sucre, coton et café. Les marais de la Malaragazi et ses affluents dans les communes de Kayogoro, de Bukemba et de Giharo sont considérés comme des zones d'extension des plantations de canne à sucre de SOSUMO.

b) *dans la région voisine/ le bassin versant* :

Les principales cultures industrielles rencontrées dans la région sont le cotonnier, la canne à sucre et le caféier. Les cultures vivrières produites dans cette région sont le manioc, le haricot, la banane, la patate douce, le maïs, le sorgho, l'arachide, le riz et le soja. L'abondance relative de milieux encore naturels dans la région de Kumoso fait que l'agriculture se pratique par défrichage culturel.

Dans les papyrus de la rivière Malagarazi, plusieurs chenaux servent de traversée vers la Tanzanie. Des bateaux et des pirogues sont utilisés à cet effet. Très souvent, cette voie est utilisée pour transporter des agriculteurs qui ont des terres agricoles à la rive tanzanienne. Le transport des produits agricoles et de divers articles commerciaux en provenance de la Tanzanie y est très fréquent.

A différents endroits des rivières Mutsindozi, Malagarazi et Muyovozi, les activités de pêche sont fréquentes mais ne sont pas très développées. Dans la commune de Kayogoro, il existe un centre de pêche sur la rivière Malagarazi à Bumba. Les poissons qui sont pêchés font l'objet de commerce local. Les méthodes de pêche utilisées sont des hameçons, des filets et des pirogues.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le Site Ramsar : *Dans le site on note le défrichement cultural, la pratique des feux de brousse, le déboisement, la pêche avec les produits toxiques, la pêche d'alevins, la pollution industrielle (eau usée et autres déchets versés dans la Malagarazi par la société sucrière du Moso). L'envasement est également une menace récente et étendue pour la population de poisson Cichlidés. Tout ce qui précède justifie la nécessité que le Burundi attribue le statut de Site Ramsar à ce milieu afin d'élaborer ensemble avec la partie Tanzanienne un plan frontalier de gestion concertée.*

b) dans la région voisine : Il est à noter que certaines activités menées dans ce site affectent négativement les caractéristiques écologiques de ce site. Il s'agit des activités de défrichement à des fins agricoles, des activités de pêche non durable et des prélèvements de certains produits de vannerie.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du Site Ramsar ;

Reserve Naturelle

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) *Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Oui Est-il appliqué ? Non*

Un plan de Gestion et d'Aménagement de la Réserve Naturelle de la Malagarazi a été élaboré et adopté en Septembre 2009 mais sa mise en œuvre est graduelle.

d) *Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :*

La Réserve naturelle de Malagarazi est gérée actuellement par l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Un système de zonage a été proposé dans le plan de gestion ainsi qu'un mode de gestion des ressources y compris l'écotourisme mais ils ne sont pas encore appliqués.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Il existe une station de recherche agricole (Station de l'ISABU Giharo) mais les activités de recherche se sont ralenties au cours des deux dernières décennies suite à la crise socio politique qu'a connue le Burundi.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Dans le plan de gestion, il est prévu l'établissement d'un cadre de concertation et des programmes concertés comme mécanisme de participation dans la gestion et le suivi de la Réserve Naturelle de la Malagarazi.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Après le retour de la paix et de la sécurité au Burundi, les activités de loisirs et de tourisme recommencent timidement.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Province de Rutana, Communes Giharo et Bukemba

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, et de l'Urbanisme.

B.P. 631 Bujumbura

Directeur Général de l'INECN : Ir Mohamed FERUZI

E-mail : inecndg@yahoo.fr

Tél. (00) 257/224979, Fax (00) 257/228902.

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- BUKURU J ,M (2000) : Analyse Participative de la Qualité de la Conservation de la Biodiversité ,de la Durabilité,de Exploitation des Ressources Biologiques et de l'Equitabilité du Partage de Bénéfice qui en découle :Zone Ecologique des dépressions de Kumosso et Bugessera.
 - BIKWEMU,G 1991 : Paléoenvironnements et Paléoclimat au Burundi occidental au cours des quatre derniers millénaires par l'analyse palynologique.
 - NZIGIDAHERA , B (1995) : Les Produits sauvages comestibles des forêts claires du Burundi. Projet APRN N° 92.2201 .100 GTZ ,92p
 - BROOKS ,J.L (1950) Speciation in ancient lakes. Quart .Rev . Biol ,Baltimore,25 :131-176.
 - Hughes, R H & Huges, J. S. 1992 : Répertoire des Zones Humides d'Afrique. UICN, Gland Suisse et Cambridge, Royaume Uni/PMUE, Nairobi, Kenya/CMSC, Royaume Uni xx+888 pp.
 - INECN, 2009 : Plan de gestion et d'aménagement de la Réserve naturelle de la Malagarazi
-